

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal siégeant par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, le 9 février 2022, à 19 h

Sont présents à cette visioconférence :

MM Roger Lévesque, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Samuel Côté, conseiller # 2
Ghislain Desbiens, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Assiste également à la séance, par visioconférence, du bureau administratif, madame Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière.

Toutes ces personnes se sont identifiées individuellement.

Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.

La greffière-trésorière rédige les discussions pour chacune des résolutions, s'il y a lieu.

2022.02.37 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point : Transport Coup de pouce.

Discussion : La greffière-trésorière mentionne au conseil qu'elle a discuté avec le maire de Taschereau et qu'il recommande au conseil municipal de Normétal d'adopter comme eux une résolution pour que la Caisse Desjardins de La Sarre assume 50% des coûts des coupons Coup de pouce, suite à la fermeture définitive des centres de services Desjardins pour aider les citoyens à se déplacer sur tout le territoire. On rappelle que la MRCAO assume 50% des coûts.

Adoptée unanimement

2022.02.38 Revendications - Fermeture du Centre de services Desjardins de Normétal

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de La Sarre, représentée par la directrice générale madame Linda Dubé a informé, le 2 février 2022, le maire M. Roger Lévesque et la directrice générale madame Lyne Blanchet, lors d'une rencontre en visioconférence, de la fermeture définitive du Centre de services Desjardins de Normétal;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir les services du Centre de services Desjardins de Normétal pour toute la population du territoire ainsi que pour plusieurs municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la population du secteur a démontré, depuis plusieurs années, une capacité de prise en charge collective que ce soit au niveau économique, culturel, social et que nous ne baisserons pas les bras dans ce dossier prioritaire pour nous;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce service essentiel nuit à l'arrivée de nouvelles familles, de nouveaux employés et de nouvelles petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une pétition sera déposée à des endroits stratégiques sur le territoire ainsi que dans les municipalités avoisinantes;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

DE DEMANDER une rencontre avec madame Linda Dubé, directrice générale et monsieur Marc Paré, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de La Sarre;

QUE les membres du conseil municipal, mesdames Lise Bégin et Monique Bouchard et monsieur Nestor Dubé soient autorisés à participer à cette rencontre;

QUE la municipalité de Normétal demande l'appui par lettre ou résolution des municipalités de St-Lambert, Val Canton et Clermont;

QUE cette résolution soit acheminée à l'attention de :

- madame Linda Dubé, directrice générale de la Caisse Desjardins de La Sarre au 66, 5^e Avenue Est La Sarre QC J9Z 1K9;
- madame Suzanne Blais, député d'Abitibi-Ouest au 29, 8^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1N5 (suzanne.blais.abou@assnat.qc.ca).

Adoptée unanimement

2022.02.39

Demande à la Caisse Desjardins de La Sarre - Transport Coup de pouce

CONSIDÉRANT la fermeture définitive du Centre de services de Normétal annoncée le 2 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Normétal doivent se rendre à la Caisse Desjardins de La Sarre pour effectuer leurs transactions bancaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest offre le transport collectif « Coup de pouce » pour la Municipalité de Normétal;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité peuvent utiliser les places disponibles de la Corporation du Transport adapté d'Abitibi-Ouest;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu :

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins de La Sarre de défrayer 50% des couts pour les coupons Coup de pouce pour une période de six (6) mois.

Adoptée unanimement

2022.02.40

Centre intégré de Santé et des Services Sociaux des Aurores Boréales (CLSC) de Normétal

CONSIDÉRANT QUE le CISSS des Aurores Boréales assure, depuis plusieurs années, des soins de santé et des services sociaux pour toute la population du territoire ainsi que pour plusieurs municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSAO est fermé depuis plusieurs mois et n'offre plus les services de proximité à la population de Normétal et celles des municipalités avoisinantes et celles-ci sont inquiètes car, cette fermeture peut perdurer et entraîner la fermeture définitive du CLSC de Normétal;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir les services du CLSC à Normétal;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population; les personnes âgées requièrent des services de proximité et de soutien à domicile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal veut une réponse claire sur la survie du CLSC sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Lise Bégin et résolu :

DE DEMANDER au CISSS des Aurores Boréales **SON INTENTION envers le CSLC de Normétal;**

DE DEMANDER au CISSS des Aurores Boréales **DE CONSERVER CE POINT DE SERVICE ESSENTIEL.** Donc, l'intégralité des services actuels pour le CLSC de Normétal;

QUE cette résolution soit acheminée à l'attention de :

- madame Caroline Roy, présidente-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, au 1, 9^e Rue, Rouyn-Noranda QC J9X 2A9;
- monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, au bureau de sa circonscription au 26, boulevard Taschereau, Bureau 306, La Prairie QC J5R 0R9 (christian.dube.lapr@assnat.qc.ca);
- madame Suzanne Blais, député d'Abitibi-Ouest au 29, 8^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1N5 (suzanne.blais.abou@assnat.qc.ca).

Adopté unanimement

Période de questions

2022.02.41

Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 19 h 14.

Adoptée unanimement

Roger Lévesque
Maire

Lyne Blanchet
Greffière-trésorière